

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE



COMMUNE
DE
SAINT LOUP CAMMAS

Acheteur public : Commune de SAINT LOUP CAMMAS

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES

**DOSSIER DE CONSULTATION DES
ENTREPRISES**

**NETTOYAGE DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE
Claude NOUGARO**


Du 01.04.2018 au 31.03.2021


**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES**

PERSONNE PUBLIQUE PASSANT LE MARCHE :

Mairie de Saint Loup Cammas

31140 Saint Loup Cammas

 *05 34 27 28 50*

 *05 34 27 28 51*

Mel : mairie@mairie-saintloupcammas.fr

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Perception de l'Union

61 bis avenue de Toulouse

31 140 L'UNION

Article 1 : Descriptif des locaux

Les locaux sont composés de salles de classes, bureaux, couloirs, sanitaires, répartis sur un seul niveau.

Un local fermé à clefs sera mis à disposition du titulaire du marché pour le stockage du matériel et des fournitures.

Article 2 : Nature et périodicité des prestations

2.1 : Prestations journalières (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

- Classes, bureaux, et salle des professeurs
 - Aération des locaux
 - Vidage des corbeilles (mise en place de sacs) et stockage des déchets aux endroits prévus pour le ramassage avec la mise en application du tri sélectif
 - Essuyage et lavage des tableaux et goulottes
 - Essuyage et désinfection des téléphones
 - Balayage et lavage des sols

- Hall et couloirs
 - lavage du sol couloir élémentaire
 - Lavage du sol couloir maternelle
 - Vidage des corbeilles (mise en place de sacs) et stockage des déchets aux endroits prévus pour le ramassage avec la mise en application du tri sélectif
 - Enlèvement des traces sur les portes d'entrée vitrées

- Sanitaires
- Aération des locaux
 - Vidage des corbeilles (mise en place de sacs) et stockage des déchets aux endroits prévus pour le ramassage avec la mise en application du tri sélectif
 - Enlèvement des traces sur les portes d'entrée vitrées
 - Nettoyage, désinfection, désodorisation des cuvettes et urinoirs
 - Nettoyage et désinfection des parois des sanitaires
 - Nettoyage des lavabos, robinetterie, faïencerie
 - Elimination des traces sur les interrupteurs et portes
 - Mise en place des consommables sanitaires fournis par la ville
 - Fourniture et mise en place des essuie-mains tissu
 - Balayage et lavage désinfection des sols

- Cour de l'école
 - Vidage des corbeilles
 - Ramassage des papiers

2.2 : Prestations hebdomadaires

- Classes et bureaux
 - Dépoussiérage et nettoyage des tables, bureaux, lampes, objets meublants
 - Elimination des toiles d'araignées
 - Dépoussiérage des ordinateurs

- Hall et couloirs
 - Elimination des toiles d'araignées

- Sanitaires
 - Détartrage des lavabos
 - Elimination des toiles d'araignées

2.3 : Prestations mensuelles

- Classes et bureaux
 - Nettoyage des traces sur les interrupteurs, les portes et encadrements de portes
- Hall et couloirs
 - Nettoyage des traces sur les interrupteurs, les portes et encadrements de portes

2.4 : Prestations annuelles (vacances d'été)

- Classes et bureaux
 - Aération des locaux
 - Sols – spray- décapage
 - Dépoussiérage des meubles hauts
 - Décapage et métallisation des sols plastiques
 - Décapage des sols carrelés
 - Remise en état complète avant la rentrée scolaire
- Hall et couloirs
 - Dépoussiérage des appliques et extincteurs
 - Décapage et métallisation des sols plastiques
 - Remise en état complète avant la rentrée scolaire
- Sanitaires
 - Décapage du sol
 - Remise en état complète avant la rentrée scolaire

2.5 : Prestations périodiques (petites vacances)

- Lavage et racleage double face des surfaces vitrées de l'ensemble du groupe scolaire.

Article 3 : Qualités et moyens

3.1 : qualité des prestations

Elles doivent être satisfaisantes au regard de l'hygiène, de l'aspect et du confort. Le titulaire du marché a une obligation de résultat. Des visites de contrôle de qualité pourront être programmées à la demande de l'une ou l'autre des parties, dans la limite de 12 par an.

Tous les produits utilisés devront répondre aux normes d'hygiène requises pour des locaux fréquentés par des enfants. Les fiches techniques des produits devront être tenues à disposition de la ville et présentées sans délai sur simple demande.

3.2 : fréquence des prestations

Les prestations seront effectuées durant les périodes scolaires du lundi au vendredi à partir de 16h30. Nettoyage des surfaces vitrées durant les « petites vacances ». Durant le mois d'août une période sera consacrée à la remise en état des locaux

En dehors des horaires de nettoyage, le personnel de la société ne sera pas autorisé à circuler dans les locaux (sauf exception autorisée par M. Le Maire ou son représentant).

3.3 : moyens

Les produits et fournitures seront fournis par le titulaire du marché.

Les consommables seront fournis par la ville (eau, électricité, savon liquide pour les mains, essuie-mains papier, désodorisant, papier hygiénique, sacs poubelles.)

Les essuie-mains en tissus sont à la charge du titulaire.